



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,

MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENNEC, RAMACKERS

Excusée : Mme LEBLOND

PV du 18 novembre 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaire : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Fermetures annuelles de tous les équipements intérieurs et extérieurs :
 - du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026,
 - les jours fériés.
- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLEMOISSON

Fermeture des stades des Erables et des Gardes Messiers le samedi 29 novembre et le dimanche 30 novembre 2025.



COUPES

PROCHAIN TIRAGE le 25 novembre 2025 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier

A jouer le 21 décembre 2025

- **SENIORS DISTRICT (cadrage avant 1/8^{èmes})**
- **CDM (cadrage avant 1/8^{èmes})**
- **U16 à jouer le 7 décembre 2025 (cadrage avant 1/16^{èmes})**
- **U14 à jouer le 13 décembre 2025 (cadrage avant 1/16^{èmes})**

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat et encore qualifiés en coupe de l'Essonne.

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U16 et U14 les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U18 les clubs qualifiés en Coupe Gambardella et Coupe de Paris.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

CDM

OLLAINVILLE AS

CDM D2

stade de l'Orangerie 2 (terrain synthétique)

Accord de la Commission.

U14

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

LISSOIS FC

U14 D3/B
U14 D4/C

14h00
16h00

Accord de la Commission.
Accord de la Commission.



U16

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT

U16 D4/A

stade de l'Orangerie 2 (terrain synthétique) à OLLAINVILLE

Accord de la Commission.

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT

U18 D3/C

stade de l'Orangerie 2 (terrain synthétique) à OLLAINVILLE

Accord de la Commission.

Vétérans

OLLAINVILLE AS

Vétérans D2/B

stade de l'Orangerie 2 (terrain synthétique)

Accord de la Commission.

+45 ans

OLLAINVILLE AS

+45 ans * Poule C

stade de l'Orangerie 2 (terrain synthétique)

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 8 NOVEMBRE 2025

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 54928198 * ATHIS-MONS USO 2 / BONDOUNFLE AMC

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 novembre 2025.



U15 F à 8 * Poule B

Match n° 54928227 * STE GENEVIEVE FC 2 / PALAISEAU US 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Seniors F à 8

Match n° 54927984 * STE GENEVIEVE FC 1 / TROIS VALLEES FC 2

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 novembre 2025.

FMI NON PARVENUE DU 15 NOVEMBRE 2025

Seniors F à 8

Match n° 54927995 * STE GENEVIEVE FC 1 / DOURDAN SPORTS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 novembre 2025.

Seniors F à 11 * D1

Demande de changement de terrain via Footclubs

PALAISEAU US 1 / ETAMPES FC 1 du 22 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 2 (terrain en herbe), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54652328 du 15 novembre 2025

BOISSY FC 91 1 / ETAMPES FC 1

Lecture FMI.

Courriel de BOISSY FC 91.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'ETAMPES FC 1.

Amende réglementaire à ETAMPES FC.

Match n° 54652331 du 15 novembre 2025

LINAS MONTLHERY ESA 1 / PALAISEAU US 1

Demande de LINAS MONTLHERY ESA de changement d'horaire via Footclubs le 12 novembre 2025 à 22h27 pour jouer à 18h00.

Refus de PALAISEAU US.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA pour demande tardive.



Seniors F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

VIGNEUX FCO 1 / PORT. ST MICHEL 1 du 22 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade de la Concorde N°2 à VIGNEUX (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

STE GENEVIEVE FC 1 / COUDRAYSIEN FC 1 du 22 novembre 2025

Demande de STE GENEVIEVE FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation terrain/vestiaires) pour jouer à 15h00.

Match n° 54927960 du 22 novembre 2025

TROIS VALLEES FC 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Courriel de TROIS VALLEES FC demandant un changement de date.

Au vu du motif invoqué (organisation compétitions), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Amende réglementaire à TROIS VALLEES FC pour non-utilisation de Footclubs.

U15 F à 8

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ST MICHEL FC 91 1 / STE GENEVIEVE FC 2 * Poule B du 22 novembre 2025

Demande de ST MICHEL FC 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (Challenge U12) pour jouer à 12h00.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 16 NOVEMBRE 2025

District

Match n° 55102244 * GIFT SFOC 1 / PAYS LIMOURS ENT 2

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 25 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 55101854 du 16 novembre 2025

BONDOUFLÉ AMC 1 / MASSY 91 FC 1 * Essonne

Courriel de BONDOUFLÉ AMC.

Suite à la non-transmission de la FMI, la Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 25 novembre 2025.



Match n° 55103046 du 16 novembre 2025

PORT. RIS ORANGIS 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 1 * Essonne

Courriel de GRIGNY FOOTBALL 91.

En raison d'une rencontre de championnat Ligue, la Commission programme la rencontre le mercredi 26 novembre 2025 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 551022249 du 16 novembre 2025

ST MICHEL FC 91 2 / COURCOURONNES FC 2 * District

Demande de ST MICHEL FC 91 de changement d'horaire via Footclubs, le 13 novembre 2025 pour jouer à 16h00.

Accord de COURCOURONNES FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à ST MICHEL FC 91 pour demande tardive.

CHAMPIONNAT SENIORS

Demande de changement de terrain via Footclubs

LISSOIS FC 1 / EVRY COURCOURONNES 1 * D3/A du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Stéphane Diagana N°3 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

BRUNOY FC 2 / EPINAY SUR ORGE SC 2 * D5/B du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 13h00 au stade Municipal (terrain en herbe).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DRAVEIL FC 2 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/B du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

BRUNOY FC 1 / SACLAS MERREVILLE US 1 * D3/B du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 16h30, sous réserve de l'éclairage.

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / RIS ORANGIS US 1 * D1 du 23 novembre 2025

Demande de SAVIGNY FOOT CO.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation de terrains) pour jouer à 16h00, au parc des sports Jean Moulin 2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

DRAVEIL FC 3 / DOURDAN SPORTS 2 * D4/A du 23 novembre 2025

Demande de DRAVEIL FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation) pour jouer à 16h00, au stade Alain Fournier N°2 (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53711826 du 23 novembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / SUD ESSONNE 1 * D3/A

Demande d'AIGLE FERTOISE d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à AIGLE FERTOISE à 15h00.



Match n° 53711494 remis au 21 décembre 2025

ST VRAIN FC 1 / MENNECY CS 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de ST VRAIN FC demandant à jouer à 14h00 (horaire particulier).

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 2 NOVEMBRE 2025

D2

Match n° 53716781 * STE GENEVIEVE FC 5 / ST MICHEL FC 91 5

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 8 NOVEMBRE 2025

D3/B

Match n° 53723443 * RIS ORANGIS US 3 / LISSOIS FC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/C

Match n° 54604385 * SAVIGNY FOOT CO 2 / EVRY FC 4

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 16 novembre 2025 à 10h55.

Amende réglementaire à SAVIGNY FOOT CO pour transmission tardive.

Match n° 54604387 * PORT. RIS ORANGIS 1 / LISSOIS FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 15 NOVEMBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 25 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :



Match n° 53723448 * LISSOIS FC 1 / ULIS CO 2 * D3/B

Match n° 54604030 * EVRY COURCOURONNES 2 / BONDONFLE AMC 2 * D4/B

D3/A

Match n° 53723344 * BONDONFLE AMC 1 / MASSY 91 FC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 novembre 2025.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

SACLAS MERVILLE US 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/D du 22 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Baudon (terrain en herbe).

EPINAY SUR ORGE SC 4 / TREMPLIN FOOT 2 * D4/E du 22 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade du Breuil N°1 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

STE GENEVIEVE FC 3 / LISSOIS FC 2 * D4/C du 22 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 15h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MONTGERON ES 2 / ORSAY BURES FC 2 * D4/C du 22 novembre 2025

Demande de MONTGERON ES.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation) pour jouer à 16h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53723336 du 10 octobre 2025

IGNY AFC 1 / MASSY 91 FC 3 * D3/A

Reprise du dossier.

Courriel de MASSY 91 FC nous informant d'une erreur de saisie du résultat de la rencontre.

La Commission demande à l'arbitre et au club d'IGNY AFC le résultat de la rencontre pour sa réunion du 25 novembre 2025.

Match n° 53723645 du 15 novembre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2 / ORSAY BURES FC 1 * D3/C

Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE de changement d'horaire via Footclubs, le 13 novembre 2025 pour jouer à 12h30.

Amende réglementaire à ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE pour demande tardive.

Match n° 54604753 du 15 novembre 2025

EVRY FC 5 / VIRY CHATILLON ES 3 * D4/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 3.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.



Match n° 54604410 remis au 13 décembre 2025
ST VRAIN-VERT LE GRAND ENT 2 / DRAVEIL FC 2 * D4/C

Reprise du dossier.
Courriel de ST VRAIN FC.
La Commission programme la rencontre à 14h00.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 8 NOVEMBRE 2025

D2
Match n° 53722595 * MENNECY CS 1 / BRUNOY FC 2

Reprise du dossier.
Lecture du courriel de MENNECY CS.
2^{ème} et dernière demande
La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).
La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre aux deux clubs.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SUD ESSONNE 1 / BREUILLET FC 1 * D2 du 22 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Match n° 53722630 du 22 novembre 2025

FLEURY 91 FC 2 / VILLEBON SPF 1 * D2

Demande de FLEURY 91 FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs.
Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 17h30 au stade Lascombe (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 1^{er} NOVEMBRE 2025

D1
Match n° 53719190 * GRIGNY FOOTBALL 91 2 / BRUNOY FC 2

Reprise du dossier.
Lecture du rapport du club visiteur.
Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 2 NOVEMBRE 2025

D3/A
Match n° 53719901 * VIRY CHATILLON ES 2 / MENNECY CS 2

Reprise du dossier.
1^{er} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.



D3/B

Match n° 53720037 * STE GENEVIEVE FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de MORANGIS CHILLY FC.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

D4/D

Match n° 54584059 * ST GERMAIN SAINTRY 2 / LISSOIS FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du courriel du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUE DU 9 NOVEMBRE 2025

D4/B

Match n° 54582748 * BENFICA YERRES 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 novembre 2025.

FMI NON PARVENUES DU 16 NOVEMBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 25 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53719197 * ULIS CO 1 / TREMPLIN FOOT 1 * D1

Match n° 53719771 * ETAMPES FC 1 / MASSY 91 FC 2 * D2/B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

PALAISEAU US 2 / ETAMPES FC 1 * D2/B du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 2 (terrain en herbe).

VERRIERES LE BUISSON 1 / MNVDB FC 2 * D4/A du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Desnos N°2 (terrain synthétique).

IGNY AFC 1 / BONDOUFLÉ AMC 1 * D4/B du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Moulin (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs et courriel de VERT LE GRAND US

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT / BIEVRES AC 1 * D4/C du 23 novembre 2025

Demande de VERT LE GRAND US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (deux matchs à la même heure) pour jouer à 12h00 au stade Charles Vezard à ST VRAIN (terrain en herbe).



Demande de changement d'horaire via Footclubs

DRAVEIL FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/B du 23 novembre 2025

Demande de DRAVEIL FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 12h00.

Match n° 54582279 du 2 novembre 2025

COURCOURONNES FC 1 / ATHIS-MONS USO 1 * D4/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 6 novembre 2025 ayant dit match perdu par forfait à l'équipe de COURCOURONNES FC 1.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de COURCOURONNES FC 1.

Amende réglementaire à COURCOURONNES FC.

Rapport du délégué. Remerciements.

Frais de délégation à la charge de COURCOURONNES FC.

Match n° 54582711 du 16 novembre 2025

BONDOUFLÉ AMC 1 / BENFICA YERRES 1 * D4/B

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53719905 du 16 novembre 2025

PAYS LIMOURS ENT 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D3/A

Courriels de PAYS LIMOURS ENT, de ST GERMAIN LES ARPAJON et de l'arbitre (remerciements) nous indiquant l'inversion du résultat sur la FMI.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

PAYS LIMOURS ENT 1 : 7 buts

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 : 1 but

Match n° 53719200 du 23 novembre 2025

TREMLIN FOOT 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 2 * D1

Courriel de la Mairie de CORBEIL ESSONNES. (Deux terrains en travaux au stade de Robinson jusqu'au 30 novembre 2025).

Demande de TREMLIN FOOT d'inversion de la rencontre et de changement d'horaire via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à 14h00 au parc des sports et loisirs N°1 (terrain synthétique) à GRIGNY.

Le match retour (n° 53719249) se jouera à TREMLIN FOOT le 15 février 2026.

Match n° 53719203 du 23 novembre 2025

PALAISEAU US 1 / EVRY FC 2 * D1

Arrêté de la Mairie de PALAISEAU de fermeture du terrain synthétique pour travaux.

Demande de PALAISEAU US d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



Match n° 54704783 du 23 novembre 2025

MORSANG SUR ORGE FC 2 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D4/C

Demande de MORSANG SUR ORGE FC de changement de date et d'horaire via Footclubs pour jouer le 21 décembre 2025 à 12h00.

Refus de la Commission.

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE U18

FMI NON PARVENUES DU 9 NOVEMBRE 2025

Match n° 55102405 * VIGNEUX FCO 1 / VIRY CHATILLON ES 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 novembre 2025.

Match n° 55102412 * VERRIERES LE BUISSON 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 25 novembre 2025.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 16 NOVEMBRE 2025

D2/B

Match n° 53718931 * VIRY CHATILLON ES 1 / MENNECY CS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

LONGJUMEAU FC 1 / VAL YERRES CROSNE 2 * D1 du 30 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Frédéric Langreney N°3 (terrain synthétique).

VERRIERES LE BUISSON 1 / MASSY 91 FC 2 * D2/A du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade des Justices (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

SAVIGNY FOOT CO 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 23 novembre 2025

Demande de SAVIGNY FOOT CO.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (occupation de terrains) pour jouer à 12h00.



Match n° 54577099 du 2 novembre 2025

ATHIS-MONS USO 1 / MILLY GATINAIS FC 1 * D3/C

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 6 novembre 2025.

Ladite Commission dit match perdu aux deux équipes par forfait :

ATHIS-MONS USO 1 : (-1 point, 0 but)

MILLY GATINAIS FC 1 : (-1 point, 0 but)

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'ATHIS-MONS USO 1.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de MILLY GATINAIS FC 1.

Amendes réglementaires à ATHIS-MONS USO et à MILLY GATINAIS FC.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Frais d'arbitrage à la charge de MILLY GATINAIS FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53718797 du 16 novembre 2025

MASSY 91 FC 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D2/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 1.

Amende réglementaire BOUSSY-QUINCY FC.

Frais d'arbitrage à la charge de BOUSSY-QUINCY FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53718929 du 16 novembre 2025

EPINAY SUR ORGE SC 1 / BONDOUNFLE AMC 1 * D2/B

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54576358 du 16 novembre 2025

MENNECY CS 2 / VILLEBON SPF 1 * D3/A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VILLEBON SPF 1.

Amende réglementaire VILLEBON SPF.

Frais d'arbitrage à la charge de VILLEBON SPF (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53718933 du 23 novembre 2025

MONTGERON ES 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * D2/B

Demande de MONTGERON ES de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13h00.

CHAMPIONNAT VETERANS

Match du 19 octobre 2025 à rejouer le 7 décembre 2025 (article 20.2.3. du R.S.G. du DEF)

JUVISY ACADEMIE 1 / FONTENAY VICOMTE FR 1 * D3/B

Match remis du 2 novembre 2025 à jouer le 7 décembre 2025

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D3/C



Demandes de changement de terrain via Footclubs

PALAISEAU US 1 / BALLANCOURT FC 1 * D3/A du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Collet 2 (terrain en herbe).

WISSOUS FC 2 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D3/A du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade du Château Gaillard (terrain en herbe).

COUDRAYSIEN FC 1 / DOURDAN SPORTS 1 * D3/B du 30 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Dautier N°2 (terrain en herbe).

COUDRAYSIEN FC 1 / BALLAINVILLIERS AS 2 * D3/B du 14 décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Dautier N°2 (terrain en herbe).

COUDRAYSIEN FC 2 / TOURNELLES CONCY 1 * D4/A du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Dautier N°2 (terrain en herbe).

Match n° 53717367 du 23 novembre 2025

VILLABE ETS 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D2/A

Arrêté Municipal de fermeture du stade du Bras de Fer (terrain en herbe) à VILLABE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53717741 du 23 novembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B

Demande d'AIGLE FERTOISE d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de COUDRAYSIEN FC.

La Commission maintient la rencontre le 23 novembre 2025 à AIGLE FERTOISE.

Match n° 53717580 du 18 janvier 2026

MNVDB FC 1 / BENFICA YERRES 1 * D2/B

Demande de MNVDB FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 7 décembre 2025.

Refus de BENFICA YERRES.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre le 18 janvier 2026.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 16 NOVEMBRE 2025

Poule E

Match n° 54572190 * PARAY FC 4 / ITTEVILLE AS 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 25 novembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match remis du 26 octobre 2025 à jouer le 7 décembre 2025

SO VERTOIS 4 / TOURNELLES CONCY 4 * Poule E



Demandes de changement de terrain via Footclubs

WISSOUS FC 4 / VILLEBON SPF 4 * Poule B du 23 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean François Marlin (terrain synthétique).

COUDRAYSIEN FC 4 / MORSANG SUR ORGE FC 4 * Poule D du 25 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Robert Dautier N°2 (terrain en herbe).

Match n° 54571064 du 23 novembre 2025

OLLAINVILLE AS 4 / VILLABE ETS 4 * Poule B

Demande d'OLLAINVILLE AS de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h30 en raison d'une rencontre vétérans à 9h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54571348 du 30 novembre 2025

ULIS CO 4 / PAYS LIMOURS ENT 4 * Poule C

Demande de PAYS LIMOURS ENT de changement de date via Footclubs.

Accord des deux clubs pour jouer le 7 décembre 2025.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 novembre 2025.

+55 ANS

Matchs à jouer le 7 décembre 2025

BOUSSY-QUINCY FC 6 / MORANGIS CHILLY FC 7 * Poule C remis du 19 octobre 2025

PAYS LIMOURS ENT 6 / ORSAY BURES FC 6 * Poule A remis du 2 novembre 2025

VILLEBON SPF 6 / ATHIS-MONS USO 6 * Poule A remis du 2 novembre 2025

AIR France PARIS 6 / VILLEMOISSON FC 6 * Poule C remis du 9 novembre 2025

Matchs à jouer le 21 décembre 2025

MORANGIS CHILLY FC 7 / MORSANG SUR ORGE FC 6 * Poule C remis du 21 septembre 2025

BOUSSY-QUINCY FC 6 / MILLY GATINAIS FC 6 * Poule C remis du 16 novembre 2025

Match n° 5457090 du 30 novembre 2025 (remis à une date ultérieure)

VILLEMOISSON FC 6 / SO VERTOIS 6 * Poule C

Reprise du dossier.

Courriel de VILLEMOISSON FC demandant le changement de date, d'horaire et de terrain.

Accord de la Commission pour jouer le 1^{er} décembre 2025 à 20h30 au stade Erables (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.